

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**DOMMARTIN-LES-TOUL – Hôpital Jeanne d'Arc – Reconversion- T
P09RD40H048**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/026 du conseil d'administration du 16 septembre 2015, relative à un plan d'action spécifique concernant les friches hospitalières,

Vu la sollicitation de la communauté de communes du Toulais pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de l'ancien hôpital Jeanne d'Arc à Dommartin-lès-Toul en vue de constituer une réserve foncière puis, sur le long terme, de créer une zone d'activités,

Sur proposition du Président,

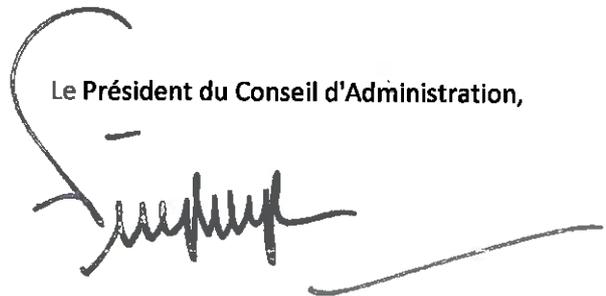
- approuve l'engagement de travaux de désamiantage, de déconstruction, de gestion de la pollution et de la biodiversité rendus nécessaires par la déconstruction et de pré-verdissement sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 6 000 000 € TTC pris en charge en intégralité par l'EPFL et financés par les politiques qu'il porte, à savoir :

- 80% au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués
- et 20% au titre des interventions exceptionnelles prévues par le PPI 2015-2019.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Toulais la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER